

16 JUIN 2014

PREFINANCEMENT DU CICE : TRES FORTE AUGMENTATION DU NOMBRE DE DEMANDE SUR LES CINQ PREMIERS MOIS DE 2014

Entre janvier et mai 2014, ce ne sont pas moins de 10 000 lignes nouvelles pour un montant de près d'un milliard d'euros engagés : le nombre de demandes est quasiment équivalent à celui de toute l'année 2013.

Le préfinancement du CICE rencontre actuellement un engouement généralisé auprès des chefs d'entreprises avec plus de 2 000 demandes traitées chaque mois par **Bpifrance**.

Depuis sa mise en place en février 2013, les dirigeants d'entreprise se sont appropriés le préfinancement du CICE qui est accessible à toutes les entreprises et en particulier aux Très Petites Entreprises et aux Petites et Moyennes Entreprises : 23 000 dossiers ont été ouverts au total depuis le lancement du dispositif, pour un montant de 1,8 milliard d'euros engagés.

Le dispositif de préfinancement du CICE bénéficie à 80 % à des Très Petites Entreprises et aux Petites et Moyennes Entreprises et à 20 % à des Entreprises de Taille Intermédiaire et à des Grandes Entreprises.

En 2013, les entreprises clientes représentent 163 Md€ de Chiffre d'Affaires et 1,1 million d'emplois. La moitié des préfinancements demandés correspond à des montants inférieurs à 17 000 €.

Les équipes de **Bpifrance** sont plus que jamais mobilisées pour obtenir des délais très courts entre la demande et le décaissement des fonds, en collaboration étroite avec la DGFIP.

Le dispositif est simple : toute entreprise, quelle que soit sa taille, doit se munir d'un extrait Kbis, du dernier bilan et de la DUCS relative aux rémunérations versées au titre de l'année 2013 (Déclaration Unifiée de cotisations Sociales), avant de déposer sa demande en ligne sur <http://cice.bpifrance.fr/>, de contacter sa direction régionale de **Bpifrance** ou de solliciter sa banque.

Pour mémoire, le dispositif du CICE apporte un soutien immédiat à la trésorerie des entreprises en finançant jusqu'à 85 % du CICE anticipé. En 2013, le CICE équivalait à 4 % de la masse salariale pour les salaires inférieurs ou égaux à 2,5 fois le smic. Depuis 2014, ce taux est passé de 4 % à 6 %. Il permet également aux chefs d'entreprise d'anticiper leurs projets et de financer leur développement. **Bpifrance** tarifie le préfinancement du CICE à un taux largement inférieur au taux du découvert ou des facilités de caisse.

A propos de Bpifrance :

Bpifrance, la banque publique d'investissement, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. **Bpifrance** assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation et à l'export, en partenariat avec UBIFRANCE et Coface.

Fort de 42 implantations régionales (90 % des décisions prises en région), Bpifrance constitue un outil de compétitivité économique au service des entrepreneurs. **Bpifrance** agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions pour répondre à trois objectifs :

- favoriser le développement économique des régions



- participer au renouveau industriel de la France
- faire émerger les champions de demain.

Avec Bpifrance, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace, pour répondre à l'ensemble de leurs besoins de financement, d'innovation et d'investissement.

www.bpifrance.fr - Suivez-nous sur Twitter : @bpifrance

Contacts presse :

Antoine Boulay

Tél. : 01 41 79 83 76

Mail : antoine.boulay@bpifrance.fr

Vanessa Godet

Tél. : 01 41 79 84 33

Mail : vanessa.godet@bpifrance.fr